

# CHANTIER VVV - Ville Vie Vacances

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

### « Les petites mains de Noël »

Entre le Service Jeunesse de la commune de Rieux Volvestre  
représenté par Mme VEZAT-BARONIA  
agissant en qualité de Maire  
d'une part,  
et

M., Mlle., .....  
Demeurant .....  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre d'un chantier de jeunes – opération Ville Vie Vacances, organisé sur la période  
du 21/10/2023 au 25/10/2023 selon les horaires suivants :

Lundi 21/10 : 10h – 13h et 14h – 17h (possibilité de manger au foyer avec l'animateur)

Mardi 22 et mercredi 23/10 : 10h – 13h

Jeudi 24/10 : 10h – 13h et 14h – 17h (possibilité de manger au foyer avec l'animateur)

Vendredi 25/10 : 9h – 16h (chantier le matin et contrepartie l'après-midi, prévoir le repas)

Le soussigné s'engage :

- ✓ A être présent sur l'intégralité des jours et heures programmés et à participer aux tâches et activités proposées,
- ✓ A respecter les consignes données par les animateurs encadrant le chantier
- ✓ A se présenter avec une tenue vestimentaire compatible avec l'activité envisagée,
- ✓ A respecter les autres jeunes, les adultes, les locaux et le matériel et plus largement les règles élémentaires de vie en collectivité et les consignes de sécurité.

Fait à

Le,

Le contractant, (signature complétée de la mention « lu et approuvé ») :

Le responsable de l'association ou de la structure, chargé de l'opération Ville Vie Vacances :

